

Prévenir et gérer les conflits dans ma structure en adoptant un management centré sur la qualité relationnelle 18 mai 2021

Enjeux et objectif global :

Le management dans une EI est source de coopération, mais aussi de tensions et d'incompréhensions. La crise liée au Covid 19 et les périodes de confinement et déconfinement peuvent avoir engendré des crispations, des peurs, des résistances, du stress et de l'anxiété dans les équipes, facteurs de détérioration des relations humaines à tous les niveaux.

Cette formation permettra de donner aux dirigeants d'EI et aux managers de proximité des clés pour savoir mieux dialoguer, mieux communiquer, reconstruire la confiance dans son organisation. Elle pourra permettre de mieux identifier les signes déclencheurs de la dégradation des relations en utilisant et en adoptant une posture permettant de prévenir et de résoudre amiablement les conflits.

Public concerné :

- Dirigeant.e.s.
- Manager.s de proximité dans l'EI (responsable RH, ET).

Pré requis : aucun.

Objectifs :

Être capable de :

- Identifier les situations conflictuelles et les signes annonciateurs de tensions.
- Comprendre la dynamique et les fonctions du conflit dans une organisation.
- Appréhender les différents modes de règlements des conflits.
- Savoir réguler un conflit et en sortir de manière positive.

Méthodes mobilisées :

- Alternance d'apports théorique et pratique.
- Etude de cas, co-développement, échanges entre les participants.

Évaluation/Validation :

- Evaluation des acquis tout au long de l'action de formation (Quizz, test, exercice).
- Auto-évaluation.
- Evaluation à chaud de la part des stagiaires en fin d'action via un questionnaire d'évaluation.
- Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation.

Intervenant : Elise BOUYER, juriste et médiatrice, spécialisée en prévention et gestion des conflits et des situations de crise, ancienne déléguée régionale de la Fédération des entreprises d'insertion Pays de la Loire

CONTENU DE LA FORMATION

Comprendre et repérer les modes de dysfonctionnement relationnels dans une organisation :

- Qu'est-ce qu'un conflit ?
- Origines et causes des conflits dans les entreprises.
- Principaux indicateurs et signes avant-coureurs des conflits.

Identifier les différents modes de règlements des conflits :

- Les stratégies individuelles : mieux comprendre mon positionnement face à un conflit.
- Utiliser une stratégie de résolution amiable : la posture de tiers médiateur.

Savoir agir ou réagir en cas de conflits :

- Les outils et les méthodes : écoute active, reformulation, communication non violente.
- Savoir recourir à un tiers extérieur : juste distance et médiation externe.

<i>Dates de la formation</i>	18 mai 2021
<i>Délais d'inscription</i>	Inscription possible jusqu'à 48h avant le démarrage de la formation sous réserve de places disponibles
<i>Effectif</i>	8 à 12 participants *
<i>Mode opératoire</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présentiel – <input type="checkbox"/> Distanciel – <input type="checkbox"/> Mixte
<i>Lieu de formation</i>	LA FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION ILE DE FRANCE 12 rue de la Lune 75002 PARIS (M° Bonne Nouvelle)
<i>Accessibilité</i>	Nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. N'hésitez pas à nous contacter pour envisager des modalités de formation adaptées Egalement, si vous avez des besoins spécifiques en termes pratique, logistique, pédagogique ...
<i>Contact</i>	contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org 01 42 36 02 35
<i>Nombre de jours</i>	1 jour
<i>Horaire journalier</i>	7 heures
<i>Coût net de la formation</i>	220 € / stagiaire pour les adhérents à la fédération des entreprises d'insertion Ile de France 270 € / stagiaire pour les non adhérents à la fédération des entreprises d'insertion Ile de France
<i>Numéro de l'organisme de formation</i>	11752664275
<i>ID Data dock</i>	0040448
<i>SIRET de l'organisme de formation</i>	332 712 603 00064

** L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié et d'en informer l'entreprise et les stagiaires au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la formation.*